

UDC

Sauver l'AVS !

(UDC) **Le 16 mai 2004 le peuple devra voter sur la 11^e révision de l'AVS. Lors de sa conférence de presse de ce jour, l'UDC a présenté sa campagne en faveur de cette réforme. La situation dangereuse dans laquelle se trouve l'AVS exige des mesures. C'est dire que cette 11^e révision de l'AVS est absolument nécessaire.**

Les changements démographiques placent la prévoyance vieillesse devant des difficultés énormes. L'augmentation constante de l'espérance de vie conduit à une extension des prestations pour des raisons simplement naturelles. Inversement, la population exerçant une activité lucrative stagne ou ne croît que faiblement. Même une croissance économique supérieure à la moyenne ne permettrait pas de compenser cette évolution.

Alors que la gauche continue de revendiquer une extension des œuvres sociales en se moquant complètement des graves problèmes financiers qui en résultent, cette 11^e révision de l'AVS comporte des mesures utiles et raisonnables pour corriger la situation précaire de cette institution.

En mai 2000 déjà, puis une nouvelle fois en juin 2003, l'UDC a présenté des propositions pour consolider les œuvres sociales. Ce programme comprend notamment des mesures permettant d'assurer à moyen terme le financement de l'AVS (jusqu'en 2015) sans augmentation de l'âge de la retraite et sans hausse de la TVA. Il s'agissait notamment de relever l'âge de la retraite des femmes et de modifier la rente de veuve. La 11^e révision de l'AVS reprend ces deux points. Par ailleurs, on ne peut dissocier cette 11^e révision de l'AVS de la 1^{re} révision de la LPP. En effet, l'abaissement du seuil d'accès à la LPP apporte une amélioration notable, surtout en faveur des petits revenus.

Cette 11^e révision de l'AVS ouvre la voie vers une consolidation généralisée des acquis sociaux en donnant aux assurances sociales les moyens de résister à la pression des changements démographiques. L'UDC se bat pour une AVS sûre et stable. Un oui à la 11^e révision de l'AVS est un pas important dans cette direction.

Berne, le 24 février 2004

ACTUALITÉ

Conférence de presse du 24.02.04

Oui à la 11^e révision de l'AVS

par Toni Bortoluzzi, conseiller national, Affoltern a. A. (ZH)

L'AVS a été instituée pour combattre la pauvreté des vieux qui était un fléau largement répandu il y a encore soixante ans. Les rentes vieillesse et les prestations complémentaires ont notablement augmenté le revenu des personnes âgées. Quant aux générations de rentiers d'aujourd'hui et du futur, leurs conditions de vie s'améliorent continuellement grâce à la place croissante que prend la prévoyance

professionnelle introduite il y a bientôt vingt ans. Alors qu'en 1990 environ 80% du revenu des rentiers provenaient de l'AVS, cette part n'était plus que de 65% en 1998. La LPP obligatoire n'atteignant son objectif final que dans 15 à 20 ans, on peut s'attendre à ce que la part de l'AVS baisse encore.

La prévoyance vieillesse et survivants fonctionne bien dans notre pays et elle répond aux exigences qu'on est en droit de lui poser. Toutefois, cet important acquis social est aujourd'hui confronté à de nouveaux défis en raison du changement des structures démographiques. L'augmentation de l'espérance de vie des personnes âgées de 65 ans – depuis 1960, l'espérance de vie a progressé de 4 ans chez les hommes et pour se fixer à 82 ans et de presque 6 ans chez les femmes pour s'établir à 86 ans – exige une extension des prestations pour des raisons simplement naturelles.

Inversement, la population exerçant une activité lucrative stagne ou ne progresse que faiblement. Les générations des années à forte natalité, qui ont suivi la Deuxième guerre mondiale, approchent de l'âge de la retraite et accentuent encore cette modification de la pyramide démographique. Financée essentiellement selon le système de la répartition, l'AVS présente aujourd'hui 3,6 cotisants pour un rentier. Dans vingt ans, ce rapport ne sera plus que de 2,5 à 1. Même une croissance économique supérieure à la moyenne ne permettrait pas de compenser une telle évolution.

Renoncer aux expériences

La 11^e révision de l'AVS a été préparée dans la perspective de cette évolution inévitable. Même si on peut comprendre le souhait de bénéficier d'une retraite anticipée, la réalité démographique interdit un tel luxe. Si, d'un côté, l'espérance de vie de la population ne cesse de croître, on ne peut, de l'autre côté, réduire constamment la période d'activité professionnelle. La politique sociale n'impose d'ailleurs pas une telle mesure. Diverses votations passées confirment en outre la nette volonté du peuple de renoncer à des retraites anticipées avec à la clef une réduction des rentes. Le compte de la gauche ne peut jamais être bon: nous ne pouvons tout simplement pas travailler toujours moins et augmenter constamment les prestations sociales.

Adaptations sociales

L'adaptation de l'âge de la retraite des femmes et les corrections apportées à la rente de veuve tiennent compte du degré d'occupation élevé des femmes d'aujourd'hui dans notre pays. Inversement, il est justifié, sur le plan de la politique sociale, d'améliorer la situation financière des survivants avec enfants en augmentant la rente d'orphelin.

Cette 11^e révision de l'AVS ne peut pas être dissociée de la 1^{re} révision de la LPP. L'abaissement du revenu minimal donnant accès à la LPP a apporté un net progrès pour les petits revenus notamment.

Economies

Les économies à proprement parler faites dans cette 11^e révision de l'AVS concernent l'exemption des revenus des rentiers qui n'est plus aussi généreuse qu'auparavant ainsi que le rythme allongé d'une année de l'adaptation des rentes. Alors que la première mesure vise à traiter de manière égale au niveau de l'AVS tous les revenus provenant d'une activité lucrative, le prolongation de l'intervalle entre les adaptations, qui passé de 2 à 3 ans, n'exclut pas l'obligation des autorités de procéder à des adaptations plus rapprochées si le renchérissement l'exige.

Cette 11^e révision de l'AVS est censée ouvrir la voie à la consolidation des acquis sociaux afin que les assurances sociales puissent résister aux changements des structures démographiques.

ACTUALITÉ

Conférence de presse du 24.02.04

Oui à la 11^e révision de l'AVS

par Hermann Weyeneth, conseiller national, Jegenstorf (BE)

Les discussions du congrès UDC du 4 mars 2000 à Altdorf sur le thème des assurances sociales ont suscité des réactions vives dans tout le pays. Les motifs de cette agitation: les délégués UDC ont proposé d'examiner une série de mesures pour assainir les assurances sociales en n'excluant pas la possibilité d'un relèvement de l'âge de la retraite.

Rapidement, les réactions émotionnelles suscitées par cette réflexion ont cédé la place à une analyse sereine d'une situation marquée par la dégradation financière et l'avenir incertain des œuvres sociales.

Le modèle élaboré par l'UDC à la suite de cette assemblée des délégués pour consolider les œuvres sociales fut présenté en mai 2000. Il renonçait à toute augmentation de l'âge de la retraite et proposait une série de mesures garantissant le financement de l'AVS jusqu'en 2015 sans hausse de la TVA. Ce concept reste valable dans une large mesure pour l'UDC et il était notre position face aux deux projets soumis en votation le 16 mai prochain, donc

oui à la 11^e révision de l'AVS
et
non à l'augmentation de la TVA.

La situation financière des assurances sociales et les problèmes de l'assurance-invalidité (AI)

C'est l'assurance-invalidité qui connaît actuellement la situation financière la plus difficile. Le compte annuel 2002 boucle avec un déficit de 1,2 milliard de francs pour des recettes de 8,8 milliards et des dépenses de 10 milliards de francs. Malgré le prélèvement de 2,2 milliards de francs dans le fonds des APG, le découvert de l'AI

sera de l'ordre de 6 milliards fin 2004, selon les estimations de l'Office fédéral des assurances sociales.

Cette explosion du déficit s'explique par la progression annuelle du nombre de rentiers AI. Durant ces dix dernières années, on a enregistré une augmentation annuelle moyenne de 3,5%. Cette croissance ne peut être motivée ni par le vieillissement de la population assurée, ni par la faiblesse de la conjoncture. La probabilité d'une invalidisation a en effet augmenté depuis 1992 dans toutes les catégories d'âge. Comme pour les caisses-maladie, l'augmentation disproportionnée des charges est aussi due à l'extension du catalogue des prestations ainsi qu'à une progression de la mentalité revendicatrice des individus à l'égard des collectivités publiques.

Faute de contrer cette mentalité revendicatrice et de réduire le catalogue des prestations – ce que souhaite pourtant l'UDC – il faudra bien augmenter les ressources financières. Mais pour ce faire, il faudra passer par une augmentation des prélèvements sur les salaires et non pas par une hausse de la TVA. Le problème n'est en effet pas dû au vieillissement de la population comme dans l'AVS, mais il provient essentiellement des difficultés du marché du travail que l'on tente de résoudre sur le dos de l'AI.

Vue d'ensemble des comptes d'exploitation des assurances sociales (en millions de francs):

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
AVS	28903	29095	- 192
AI	8775	9964	- 1189
APG	662	692	- 30
AC	6969	4966	. 2003

Les fonds des différentes assurances sociales disposent des moyens suivants (en millions de francs):

AVS	23 067 = 79,2%	(minimum légal: 70%)
AI	-4 503	
APG	3 545	
AC	2 283	

Commentaire des chiffres

Les réserves de l'AVS s'approchent régulièrement de la limite légale minimale. Les propositions faites par l'UDC pour augmenter les recettes de l'AVS n'ont pas encore toutes été réalisées, beaucoup s'en faut. Le produit des intérêts sur les ventes d'or de la Banque nationale sont actuellement répartis entre la Confédération et les cantons selon la clef de répartition appliquée aux bénéfices de la BNS. Et la Confédération continue d'accaparer 17% du produit du pour-cent de TVA introduit en 1999 pour l'AVS au lieu de verser intégralement ces recettes à l'AVS.

La 11^e révision de l'AVS réduit les dépenses de cette institution de 925 millions de francs par an. L'UDC soutient pleinement cette réforme. Par contre, elle rejette l'augmentation de 1% de la TVA et maintient ses propositions faites en 2000 déjà. Certaines d'entre elles sont réalisées par la 11^e révision de l'AVS. Mais tant que la

question de l'or de la BNS, celle du versement de la totalité du pour-cent de TVA prélevé pour l'AVS et celle du produit des impôts sur les casinos n'ont pas été réglées dans le sens voulu par l'UDC, donc aussi longtemps que ces ressources n'ont pas été pleinement affectées à l'AVS, l'UDC refuse de soutenir une hausse de la TVA "en réserve" - en effet, l'augmentation est prévue pour 2009 seulement. L'expérience nous apprend que les hausses d'impôts dont le principe a été admis sont ensuite très rapidement réalisées.

La meilleure manière d'améliorer la situation de l'AVS est d'encourager la croissance économique. Chaque augmentation de la charge fiscale entraîne des suppressions d'emplois. Une expertise demandée par le Conseil fédéral dans le contexte du programme d'allègement budgétaire 2003 arrive à la conclusion qu'une hausse de 1% de la TVA provoque la suppression de 15'000 emplois. Inversement, une croissance de 3% de l'économie apporte autant qu'une augmentation de la TVA de 1%. C'est donc à ce niveau qu'il faut intervenir.

ACTUALITÉ

Conférence de presse du 24.02.04

Une AVS saine a besoin de la solidarité des hommes et des femmes

par Ursula Haller, conseillère nationale, Thoune (BE)

Dans cette campagne de votation sur la 11^e révision de l'AVS, certaines femmes, de gauche surtout, placent une fois de plus la question de l'égalité des sexes au centre des discussions. En tentant de faire passer la femme pour une victime, elles ramènent le débat sur l'avenir de l'AVS à une opposition entre l'homme et la femme.

Je ne connais pas très bien les effets de cette rhétorique sur le peuple, mais je me souviens de la votation sur l'initiative des quotas au printemps 2000 lorsque des organisations féministes tentaient d'introduire des quotas féminins dans tous les organes politiques. A cette époque aussi, la campagne en faveur de l'initiative reposait sur la prétendue opposition entre les hommes et les femmes. Le résultat fut une débâcle. Seuls 18% des votants ont soutenu l'initiative.

Même si les récentes élections au Conseil fédéral ont relancé les discussions sur la place des femmes, il faut bien admettre que l'époque du combat entre les deux sexes est définitivement révolue. La grande majorité de la population ne réfléchit plus en catégories hommes/femmes. Les habitants de notre pays ont aujourd'hui d'autres critères pour orienter leur réflexion politique.

Le fait que certains milieux prétendent, dans une vision étriquée des choses, que cette 11^e révision de l'AVS se fait au détriment des femmes n'est pas une raison pour moi de rejeter ce projet. En effet, une vision globale de la situation fait forcément apparaître les problèmes énormes que rencontre la prévoyance vieillesse en raison de la baisse de la natalité. Ce constat vaut autant pour la Suisse que pour presque tous les autres pays européens. Nous sommes, dans ce domaine, confrontés à un défi que nous sommes obligés lever.

Voilà pourquoi je m'engage pour cette 11^e révision de l'AVS et que je me bats pour un OUI le 16 mai prochain. La situation est grave et elle exige des mesures. Face à cette menace, on ne voit vraiment pas pourquoi les femmes travailleraient moins longtemps que les hommes. Le même âge de la retraite pour les hommes et les femmes est aussi conforme à l'égalité des sexes pratiquée dans notre Etat.

Concernant la prévoyance vieillesse des femmes, il faut également rappeler le 1^{re} révision de la LPP. La réduction de la déduction de coordination a amélioré la prévoyance, notamment pour les femmes. Grâce à cette mesure, de nombreuses femmes exerçant une activité à temps partiel bénéficient des prestations du 2^e pilier alors qu'elles n'y avaient pas droit jusqu'ici.

La différence entre l'espérance de vie des hommes et celle des femmes est un autre élément qui doit entrer dans la réflexion sur la question de l'âge de la retraite. On peut en effet lire dans la dernière statistique sur l'AVS que la somme des rentes vieillesse et rentes complémentaires versées aux femmes en janvier 2003 dépasse de 50% le montant attribué à ce titre aux hommes. Partant de ce constat, on a de la peine à admettre un régime qui donne de surcroît aux femmes un droit précoce à la rente.

Outre l'augmentation de l'âge de la retraite, cette révision touche également aux droits des femmes en ce qui concerne le versement de la rente de veuve. En 1948, année où l'AVS a été introduite, la répartition entre la prévoyance vieillesse (V) et la prévoyance pour les survivants (S) était différente de celle d'aujourd'hui. L'âge de la retraite de 65 ans pour les hommes et les femmes célibataires équivalait à l'espérance de vie moyenne. A l'époque, l'AVS était bien plus une assurance pour les survivants qu'aujourd'hui. Les femmes mariées n'avaient que rarement une formation professionnelle et se retrouvaient souvent dans une situation pénible à la mort de leur mari, qu'ils aient des enfants ou non. Il leur était très difficile sinon impossible de reprendre une activité lucrative.

Aujourd'hui, un demi-siècle plus tard, la situation est fondamentalement différente. Presque toutes les femmes disposent d'une formation professionnelle, bon nombre même de niveau universitaire. Elles exercent généralement une profession à plein temps jusqu'à la naissance de leur premier enfant. Elles abandonnent ensuite cette activité pendant quelque temps ou la réduisent. La plupart des femmes intensifient sensiblement leur activité professionnelle bien avant que leurs enfants aient atteint l'âge adulte.

La 11^e révision de l'AVS tient compte de ces nouvelles conditions. Ainsi, une veuve ne reçoit une rente que si elle a des enfants de moins de 18 ans ou si elle a la charge d'un enfant adulte handicapé ou encore si elle a plus de 50 ans au moment où son enfant le plus jeune entre dans sa 18^e année. Dans les autres cas, on peut admettre qu'une femme retourne dans la vie professionnelle. Je saisis cette occasion pour rappeler que le Conseil fédéral et le chef du Département fédéral de l'intérieur, qui

était alors Ruth Dreifuss, avaient prévu des coupes bien plus sévères, mais que le parlement s'y est opposé dans l'intérêt de la situation des veuves.

* * * * *

La prévoyance vieillesse est placée devant des défis de taille. Nous avons la responsabilité d'en assurer la pérennité en déchargeant de manière ciblée le système social dans les domaines où la réduction des prestations est la plus supportable. Je suis certaine que cette 11^e révision

ACTUALITÉ

Conférence de presse du 24.02.04

Laissons les doux rêveurs de côté et consolidons ensemble l'AVS !

par Eric Bonjour, député, économiste d'entreprise HES, Lutry (VD)

Préambule

Tout le débat lié à la 11^{ième} révision de l'Assurance vieillesse et survivants (AVS), à la votation du 16 mai prochain, a comme cadre la solidarité verticale ainsi que ses limites. La solidarité des actifs vis-à-vis des personnes retraitées est l'un des éléments essentiels de notre système des trois piliers (AVS-AI/LPP/Prévoyance libre et liée) au même titre que les buts de chacun des trois piliers.

Eviter une perte de confiance

Nous, les Jeunes UDC, car je m'exprime ici en leur nom, et pour mettre en exergue la perte de confiance ressentie par la jeunesse de notre Pays, nous nous devons de contribuer à la croissance économique de notre Pays d'adoption ou d'origine, de suivre ainsi l'exemple de nos aînés. Malheureusement les chiffres liés à la démographie sont contre nous et ce, malgré nos multiples actions personnelles et individuelles. Le risque d'un statu-quo pourrait aller vers une désolidarisation des jeunes générations car il est courant d'entendre de la bouche des jeunes : « de toute façon, nous ne toucherons rien ou pas grand chose » – référence ici à l'AVS -. Mon rôle premier en tant que professionnel de la branche de l'assurance, c'est d'écouter mes clients de toutes conditions sociales, de toutes classes d'âge et de leur répondre avec compétence en leur faisant comprendre leur intérêt à faire partie de la communauté des risques, le fameux « un pour tous, tous pour un ». Au niveau de l'AVS, le système de redistribution ne permet pas de former une communauté homogène des risques, formée des aînés et des jeunes, car seuls les personnes actives, contribuent au pot commun AVS.

Eviter une désolidarisation verticale

Alors qu'en 1948, nous comptons encore neufs actifs pour un ou une retraitée, l'évolution pronostiquée pour ces quarante prochaines années laisse présager une

désolidarisation. Si, et je dis bien si, l'on ne prend pas les mesures nécessaires escomptées à la consolidation de l'AVS.

Cette révision, de l'avis des Jeunes UDC, va dans le bon sens, elle égalise les droits et les devoirs des femmes et des hommes, elle s'attaque aux doux rêveurs qui s'opposent à une évolution incontournable. La population comprend cette problématique mieux qu'eux. Elle saura marquer son attachement, le 16 mai prochain, à cette institution vieille de 56 ans en cautionnant cette révision. Ce dont, vous le voyez, je ne doute point.

Bien que la jeunesse ne se préoccupe rarement de sa future condition de retraité, c'est notre devoir de politicien d'y veiller. Les Jeunes UDC, par ma voix, invitent les Suisses à accepter une révision qui profitera à l'ensemble des habitants de notre Pays.

Les JUDC, un parti de jeunes au service de ses aînés

Le fait qu'un jeune élu cantonal UDC, puisse s'exprimer sur un sujet aussi complexe qui touche tant les seniors que les jeunes, montre aussi la capacité démocratique, la volonté de l'UDC, d'être proche de toutes les générations car contrairement à ce que l'on entend souvent : l'UDC n'est pas un parti de vieux mais le parti de toutes les générations aux idées claires.

Lutter contre une politique sociale expansionniste

Pour revenir à l'objet qui nous préoccupe, alors qu'en 1948, une personne sur deux arrivait à l'âge de la retraite, aujourd'hui l'espérance de vie a fortement été prolongée. L'indicé, qui dit que tout les dix ans l'espérance de vie augmente de trois années, montre que notre système des trois piliers doit être géré par des personnes pragmatiques. Que nous devons combattre les bien-pensants qui veulent constamment faire croire au peuple que nous sommes en mesure de continuer avec une politique sociale expansionniste ! Cette dernière serait néfaste pour le bien-être général de notre société moderne, et les jeunes en particuliers.

L'AVS : un financement à consolider par l'or de la BNS

Les mesures liées à la 11^{ème} révision sont connues et ne comportent de ma part aucunes remarques particulières, sauf que de l'avis de nombre de Jeunes UDC, elle ne va pas assez loin car elle ne permet pas sa consolidation à long terme mais vise à garantir son financement jusqu'en 2010 seulement. Raison pour laquelle les Jeunes UDC militent aussi pour l'attribution à l'AVS d'une part non négligeable des bénéfices de l'or de la BNS. Alors que la part non attribuée doit contribuer à diminuer notre colossal endettement.

Conclusion

Moi, en tant que représentant de la partie francophone de notre Pays et au nom des Jeunes UDC, je reste confiant en une politique bourgeoise qui identifie clairement les problèmes, apporte des solutions pratiques, parfois douloureuses, limite la

bureaucratie, et contribue ainsi au développement économique de notre Pays. Condition sine qua non d'un financement, fiable, sûr et équilibré de notre système social et invite tous les Suisses, les jeunes en particuliers, à reprendre confiance en nos institutions et à voter OUI à la 11^{ième} révision de l'AVS le 16 mai prochain.